



Opinions Tribune

Dans le vent du développement durable

Paulin RIVIÈRES | France-Antilles Martinique | 22.06.2011

Les Saints-Martinois ont déjà montré à, maintes reprises, leur audace notamment sur des questions de choix stratégiques relatifs au développement de leur île.

Le 19 avril 2011, le Conseil Exécutif de Saint-Martin décidait, à l'unanimité, d'émettre un « avis favorable » pour un projet relatif à la mise en place d'une centrale éolienne de 10 MW sur l'îlet Tintamarre ; à environ 5 km à l'Est de Saint-Martin. C'est là une orientation majeure vers une plus grande autonomie énergétique pour l'île.

Tchernobyl, Fukushima, des noms qui résonnent comme des trompettes de la mort! Des noms désormais synonymes d'anti-progrès, de destruction de la Nature et des Hommes... Ces désastres, avec des répercussions planétaires, ont fait souffler un vent de fronde contre l'usage du nucléaire et, au-delà, contre les énergies fossiles vecteurs de pollutions, de dérèglements climatiques et d'atteintes à la santé des espèces vivantes. Les Hommes semblent désormais avoir conscience que pour notre séjour terrestre, nous bénéficions d'un legs des générations qui nous ont précédés.

Nous avons, nous aussi, l'obligation de restituer aux générations futures la Terre dans le meilleur état possible. Or, les cinquante dernières années, bien des dégâts, souvent irréversibles, ont déjà été commis...

C'est afin d'enrayer ce type de dommages, d'en prévenir de nouveaux et dans la foulée du Grenelle de l'Environnement que le gouvernement a lancé un appel d'offres. Celui-ci concerne la construction d'installations éoliennes équipées de dispositifs de stockage de l'énergie produite et de prévision de la production.

Nous semblons désormais entrer véritablement dans l'ère de l'énergie durable et propre.

Retard n'est pas fatalité

Le plan de développement des énergies renouvelables vise à porter la part de celles-ci à au moins 23% de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020.

Les Régions d'Outre-mer sont, elles, appelées à parvenir à l'autonomie énergétique en atteignant, dès 2020, un objectif de 50% au minimum d'énergies renouvelables dans la consommation finale.

La collectivité de Saint-Martin est concernée (tranche 1) par l'appel à projets, dans lequel sont intégrées la Guadeloupe, et la collectivité de Saint-Barthélemy pour, au plus, trois projets d'une capacité installée cumulée de 20 MW maximum. L'îlet Tintamarre, site de prédilection pour l'implantation de la ferme éolienne, fournira de l'énergie propre à Saint-Martin par un câble électrique sous-marin. Une société caribéenne, MG ENERGY, spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables, a déposé une offre le 30 mai 2011. Cependant, conformément à la procédure, elle avait déjà soumis (28 février 2011) au préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin l'évaluation préliminaire des impacts environnementaux.

MG ENERGY a opté pour l'installation de dix éoliennes rabattables. Ces éoliennes tripales, de dernière génération, sont dotées d'un mécanisme hydraulique qui permet de les coucher au sol en un temps record. Ceci les rend particulièrement adaptées aux zones cycloniques et donc au site de Tintamarre.

De plus, ces machines sont conçues spécialement pour les vents moyens et les alizés ; régimes des

vents auxquels Saint-Martin est le plus souvent exposé.

Elles délivrent un courant très propre de part leur technologie dite « synchrone » et peuvent même soutenir le réseau électrique en cas de défaillance. Ecologie moteur de l'énergie

Les technologies envisagées pour la mise en oeuvre du projet sont sélectionnées dans un souci de limiter au maximum les impacts environnementaux. Ainsi, les éoliennes ont été placées volontairement à l'Est de l'île pour contenir au maximum les impacts :

- Une plage utilisée pour des activités touristiques ou de loisirs est située à l'ouest de l'île ; le parc éolien se trouvera à environ 1 km de cette plage évitant de la sorte toute nuisance
- Les promoteurs ont bien noté la présence d'une zone archéologique sensible au Sud et à l'Ouest de l'île, le projet dès lors reste à bonne distance de cette zone
- Les éoliennes ont été positionnées afin de limiter, de manière optimale, les impacts sur le milieu naturel. Quant au câble sous-marin, il exige une mise en oeuvre particulière pour plusieurs raisons :
- Premièrement, il existe sur le tracé dudit câble des zones de pêche côtière active
- Ensuite, on observe des écosystèmes coralliens écologiquement sensibles
- Enfin, il y a des espaces récréatifs et touristiques.

Au regard des nécessités de préserver tant ces activités que ces sites, une technique appropriée sera mise en oeuvre :

- D'abord, un forage vertical sera effectué au niveau terrestre, aussi bien au départ du câble de l'îlet Tintamarre qu'à son arrivée sur le territoire de Saint-Martin proprement dit.
- Puis, un forage horizontal, dit « directionnel », sera utilisé. Il s'agira de faire passer le câble, entre les deux îles, sous la surface des sols sous-marins afin de ne pas porter atteinte aux écosystèmes. Pour l'heure, l'électricité de Saint-Martin est produite par la société française EDF, grâce à des moteurs diesel entraînant des alternateurs. Le courant ainsi produit est aussi coûteux que polluant. La puissance totale installée sur l'île est de 52,1 MW. Electricité provenant quasi-exclusivement de ces moteurs diesel ; à l'exception de quelques rares panneaux solaires.

L'approvisionnement en carburant se fait par bateau et le gasoil stocké dans des cuves. En théorie, l'île a une autonomie pouvant aller jusqu'à 40 jours.

Cadre de vie, énergie et tourisme

Le retard pris par Saint-Martin, en matière d'énergies renouvelables, est aussi considérable que surprenant!

Il n'y a encore aucun parc éolien ici alors qu'ils sont déjà en nombre sur le « continent » guadeloupéen.

Il est vrai que si quelques projets ont été présentés, ils se sont, chaque fois, heurtés à une hostilité compréhensible des riverains, essentiellement pour des raisons d'impact visuel. Il convient de reconnaître que la configuration géographique et topographique de Saint-Martin rend le développement de l'éolien difficile. En effet, les sites intéressants sur l'île, pour cette activité, se trouvent sur les collines de la côte Est et sont visibles de tous.

Les habitants y voient donc une dégradation de leur cadre de vie et perçoivent, à juste titre, un risque de dévaluation de leur bien.

Aucun investisseur ne peut donc faire l'impasse sur cette légitime préoccupation des gens. C'est en ce sens que l'exigence environnementale de MG ENERGY a voulu qu'elle s'entoure de sociétés partenaires ayant une expertise dans ce domaine d'activités. Il s'agit notamment d'Alizéo, qui bénéficie d'un transfert de technologie du Groupe Areva et plus particulièrement de sa division

éolienne JSPM sur les aérogénérateurs synchrones à attaque directe, la société Wind-Solution - Bureau d'études spécialisé dans les énergies renouvelables - et la société Doris Inc. Texas (ex-Bouygues offshore, nouvellement Groupe Vinci), spécialiste des travaux offshore pour la pose de pipelines et de câbles électriques sous-marins.

Pourquoi MG ENERGY a-t-elle fait le choix, pour l'implantation d'une ferme éolienne, d'un site isolé : l'îlet Tint amarre ?

La distance qui sépare ce lieu de Saint-Martin met les habitants de cette île à l'abri de toute nuisance visuelle et sonore ; bien que faible. S'agissant du tourisme, on a pu observer que les éoliennes ont un impact positif sur cette activité avec le développement de l'éco-tourisme.

Selon l'étude ordonnée par la Région wallonne, « le secteur du tourisme rejette massivement l'idée que les parcs d'éoliennes pourraient nuire au commerce local d'une façon générale » (Aérograf 2005).

Les professionnels du tourisme ne constatent « pas de baisse du tourisme suite à la création d'un parc éolien », ni en Wallonie ni ailleurs en Europe. Au contraire : « de nouveaux circuits thématiques voient le jour dans le cadre du tourisme scientifique, de l'écotourisme et du tourisme vert » !

Les parcs éoliens sont souvent mentionnés sur les cartes touristiques et attirent un public curieux qui souhaite comprendre comment fonctionnent ces moulins à vent contemporains. L'îlet Tintamarre est inhabité. Cependant, des contraintes réglementaires et d'ordre environnemental existent. L'entreprise qui porte le projet est soucieuse tant des écosystèmes où elle intervient que de son image qui est étroitement liée à une autre manière d'appréhender le développement en respectant l'environnement.

Le vent est dans le vert

Ses projets se fondent sur une synergie Nature/Technologies. Ainsi, si le vent remporte la palme sur d'autres techniques, c'est d'abord parce que l'éolien présente le meilleur bilan carbone.

L'impact physique des éoliennes sur l'avifaune est ainsi négligeable. Selon la LPO (Ligue française pour la Protection des Oiseaux), « le développement des énergies renouvelables est devenu aujourd'hui une obligation vis-à-vis des générations futures. (...) Il convient de privilégier les réflexions territoriales afin d'assurer la cohabitation entre oiseaux et éoliennes » (LPO 2008).

Ensuite, les éoliennes enracinées sur l'îlet Tintamarre, tels les roseaux de la fable, présentent l'avantage de pouvoir se coucher en cas de cyclone, ce qui ne serait pas possible en mer. Notons, au passage que, d'après une étude de l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail) les éoliennes les plus récentes ont bénéficié de nombreuses améliorations permettant de limiter les impacts sonores.

Ainsi, à 300 m, le bruit généré par ce type d'éolienne est de 40 dB(A). A titre de comparaison, le bruit d'un réfrigérateur à la maison est de 40dB(A)! On retiendra surtout qu'au terme des travaux (8 à 12 semaines), la faune sauvage pourra se réapproprier la quasi-totalité de la surface du site. Les sociétés intéressées connaissent bien les dispositifs à déployer pour la préservation des milieux sensibles, pour y avoir été confrontées ; notamment dans le Parc Naturel des Corbières (Languedoc-Roussillon) où est implantée une ferme éolienne.

Malgré toutes ces technologies, sélectionnées afin de réduire au maximum toute conséquence qui ne serait pas appréciée tant par la population que par la faune et la flore, le Conseil Territorial de Saint-Martin a assorti son accord de contraintes supplémentaires que les promoteurs ne peuvent qu'approuver dans leur démarche de préservation de l'environnement et de l'activité touristique caractéristique de la zone.

C'est ainsi qu'il est demandé à MG ENERGY « une étude d'impact et une enquête publique » . Mais aussi que le président de la Collectivité ait la liberté de « poursuivre des études afin de bien

déterminer la faisabilité du projet » . Des sollicitations, aussi compréhensibles que nécessaires, afin que ce projet -unique dans la Caraïbe-, structurant et stratégique pour l'île de Saint-Martin, emporte l'adhésion pleine et entière de la population. Désormais : le Vert est... dans le Vent!

Article précédent
Risque sismique et démocratie